|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du cours** | **Introduction au droit constitutionnel français**  |
| **Enseignant:**  | **Dr Eve POL -** evepol@hotmail.frTitulaire d’un doctorat de la Faculté d’Aix en Provence (Université Aix-Marseille, France).Spécialiste du Droit des Fondations, de la Philanthropie, des Charity Trust, et de l’Economie Sociale et Solidaire.Ancienne attachée à l’enseignement et à la recherche (Université Nice Sophia Antipolis, France).Ancienne assistante exécutive pour la remise de subventions (Barts Charity, London, United Kingdom). |
| **Description du cours:** | Le droit constitutionnel est une branche du droit public qui combine les mesures relatives à la forme de l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics et à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Ce cours expose les fondements du droit constitutionnel français. En outre, cet enseignement s'intéresse à des concepts que l'on trouve dans d'autres pays comme ceux d’État, de constitution et de séparation des pouvoirs. A ce titre, la séparation des pouvoirs conduit à examiner ce qui se passe dans d'autres pays car cette notion apparaît au Royaume-Uni et aux États-Unis. Comme il s'agit principalement du droit constitutionnel français, ce cours est avant tout consacré à l'histoire constitutionnelle française dont les sources remontent à la révolution française et qui s'arrête à 1958 aux origines de la Vème République, toujours en vigueur. L'objectif de ce cours est de comprendre l'évolution du droit constitutionnel au travers des différents régimes politiques français qui se sont succédés.Mots clés: Constitution, État, Séparation des pouvoirs, Checks and balances, Pouvoirs publics, Gouvernement, Citoyen, Président de la République, Cohabitation. L’enseignement se fera principalement sous la forme d’exposés magistraux. Avec une phase didactique explicative, une phase d’échange entre le professeur et les étudiants et une phase de dictée. |
| **Plan du cours (peut être sujet à revisions):** | 1. Introduction Générale2. Les institutions politiques de la Ve République 3. Formation et évolution de la Ve République4. Le processus constitutionnel de 19585. Le Président de la République6. Le Premier ministre7. Le Gouvernement8. Le Parlement9. Les autorités juridictionnelles 10. Droit constitutionnel comparé 11. Les institutions des États-Unis 12. Les institutions du Royaume-Uni  |
| **Lecture recommandée/matériel:** | [*Droit constitutionnel et institutions politiques*](https://www.lgdj.fr/droit-constitutionnel-et-institutions-politiques-9782275073880.html)Jean Gicquel, Jean-Éric Gicquel, L.G.D.J - Précis Domat, 34e éd., 2020. *Droit constitutionnel*, Francis Hamon, Michel Troper, Manuel, L.G.D.J, 41e éd., 2020.Droit constitutionnel, Hugues Portelli; Thomas Ehrhard, Hyper cours, Dalloz, 13e éd., 2019.  |
| **Examen prévu:** | Examen écrit sur table (durée à déterminer). Il comportera des questions pratiques et théoriques et des questions de type «vrai ou faux» visant à vérifier les connaissances de l’étudiant(e). |